

Objet : Désignation du Secrétaire de séance.

Séance du lundi 11 avril 2022

Rapporteur : Monsieur le Président.

N° 2022-04-11-D327

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 35

Votes :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENO, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ.

Conseillers(ères) suppléés(ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers(ères) absents(es) : Magali BESSAOU, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Marina LACAZE, Elisabeth OLLITRAULT.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est invité à nommer un membre du Conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Louis Montarnal, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIERE.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 12 AVR. 2022
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du PV du Conseil
Communautaire du 15 mars 2022.

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D328

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 35

Votes :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Thierry GOUJON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ.

Conseillers(ères) suppléés(ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers(ères) absents(es) : Magali BESSAOU, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Marina LACAZE, Elisabeth OLLITRAULT.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Le Président donne lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du mardi 15 mars 2022.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil de Communauté du mardi 15 mars 2022.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

12 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Compte rendu des décisions du
Président prises par délégation du Conseil.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D329

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 35

Votes :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Wielfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ.

Conseillers(ères) supplées(ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers(ères) absents(es) : Magali BESSAOU, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Marina LACAZE, Elisabeth OLLITRAULT.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président rend compte des décisions prises depuis le précédent Conseil, jusqu'au 05 avril 2022 (date d'envoi de convocation), telles que mentionnées ci-après :

2022-DP-11	Signature d'un avenant de renouvellement de la convention de coworking au Pôle économique, avec M. Philippe HENDRIKS - Activité : Chef de projet énergies renouvelables.
2022-DP-12	Marché de services Attribution mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche à Espalion.
2022-DP-13	Signature d'une convention de coworking entre le Pôle économique et la CCI Nice Côte d'Azur – M. Christophe AMREIN - Activité : chargé de mission transformation formalités, Annule et Remplace 2021-DP-67.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **PRENDRE ACTE** de l'ensemble des décisions telles que présentées, prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation d'attributions qu'il a reçue par délibération n°2020-07-16-D21 en date du 16 juillet 2020 et n° 2022-03-15-D302 du 15 mars 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 12 AVR. 2022
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Commission de délégations de services publics (CDSP) et de concessions – élections des membres.

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D330

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 35

Votes :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ.

Conseillers(ères) supplés(ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers(ères) absents(es) : Magali BESSAOU, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Marina LACAZE, Elisabeth OLLITRAULT.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 1410-1, L 1410-3, L 1411-5, R 1410-1, R 1410-2, R 1411-1 et D 1411-3 à D 1411-5 ;

Vu le code de la commande publique et, notamment, ses articles L 1121-1, L 1121-2 à L 1121-4 ;

M le Président rappelle que par délibération n° 2022-03-15-D301 en date du 15 mars 2022, le Conseil de communauté a fixé la composition de la Commission de Délégations de Services Publics (DSP) et de Concessions. Le Conseil a également fixé les conditions de dépôts des listes comme suit :

- Les listes sont déposées à compter du 16 mars 2022 et jusqu'au 10 avril 2022 à 17h00,
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants,
- Les listes seront déposées sur la boîte email du secrétariat de la Communauté de communes à l'adresse suivante : secretariat@3clt.fr

Une seule liste a été déposée :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Monsieur Eric Picard	Monsieur Laurent Gaffard
Monsieur Jean-Michel Lalle	Madame Marielle Feral
Madame Elodie Gardes	Monsieur Jean-Louis Rames
Madame Nathalie Couseran	Monsieur Michel Sablé
Monsieur Bernard Scheuer	Monsieur Bernard Boursinhac

Conformément aux dispositions de l'article D.1411-3 du CGCT, le Conseil de communauté Comtal, Lot et Truyère, est invité à procéder à l'élection en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres de la Commission de Délégation de Services Publics et de concessions de la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère.

Considérant qu'une seule liste s'est portée candidate, le Conseil de communauté, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de procéder à l'élection à main levée.

- Election des membres titulaires :

- Liste des cinq candidats :

- Monsieur Eric Picard,
- Monsieur Jean-Michel Lalle,
- Madame Elodie Gardes,
- Madame Nathalie Couseran,
- Monsieur Bernard Scheuer.

- Election des membres suppléants :

- Liste des cinq candidats :

- Monsieur Laurent Gaffard,
- Madame Marielle Feral,
- Monsieur Jean-Louis Rames,
- Monsieur Michel Sablé,
- Monsieur Bernard Boursinhac.

S'agissant de la seule liste en présence, et au vu des résultats obtenus à la suite de cette élection par le Conseil à l'unanimité des suffrages exprimés en son sein :

Monsieur Eric Picard, Monsieur Jean-Michel Lalle, Madame Elodie Gardes, Madame Nathalie Couseran, ainsi que Monsieur Bernard Scheuer sont élus (es) par le Conseil en qualité de membres titulaires au sein de la Commission de Délégation de Services Publics de la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère ;

Monsieur Laurent Gaffard, Madame Marielle Feral, Monsieur Jean-Louis Rames, Monsieur Michel Sablé, ainsi que Monsieur Bernard Boursinhac sont élus (es) par le Conseil en qualité de membres suppléants au sein de la Commission de Délégation de Services Publics de la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère ;

Autorise Monsieur le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

14 AVR. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Clare MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Création et suppression d'un emploi permanent et mise à jour du tableau des emplois.

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D331

Rapporteur : Madame Magali Bessaou.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des emplois ;

Monsieur le Président rappelle que :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissements publics, sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public,

Considérant qu'il appartient au Conseil de Communauté, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Suite à sa réussite au concours d'Attaché territorial, un agent de la Communauté de Communes (à ce jour rédacteur principal de 2^e classe) sollicite sa nomination dans ce nouveau grade.

Considérant l'absence d'emploi vacant dans ce grade au sein de la collectivité,

Considérant les missions exercées par l'agent – responsable de la communication de la collectivité - qui correspondent au grade d'attaché territorial,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial de catégorie A,

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps complet de 35 heures/semaine d'Attaché territorial et rémunéré sur ce grade ;
- **APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent à temps complet de 35 heures/semaine de rédacteur principal de 2^e classe, une fois le nouvel emploi crée effectif ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de poste seront inscrits au budget principal ;
- **ADOpte** la mise à jour du tableau des emplois joint ci-dessous ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

TABLEAU DES EMPLOIS

FILIERE	CADRES EMPLOIS - GRADES	CAT	POSTES CREES	DUREE HEBDO DE SERVICE	EFFECTIF/ STATUT	Tps de Travail
ADMINISTRATIVE	emploi fonctionnel de DGS	A	1	35H	1 titulaire	TC
	Attaché principal	A	1	35H		TC
	Attaché	A		35 h	1 titulaire	TC
				35 h	1 titulaire	TC
				35 h	1 titulaire	TC
				35 h	1 titulaire	TC
				35H	1 contractuel	TC
				35h	1 contractuel	TC
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B		35 h	1 titulaire	TC
				35 h	1 titulaire	TC
				35 h	1 titulaire	TC
	Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	1	35h	1 titulaire	TC
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h	1 titulaire	TC
Adjoint administratif	C	4	35h	1 titulaire	TC	
			35h	1 titulaire	TC	
			35h	1 titulaire	TC	
			35h	1 titulaire	TC 80 %	
CULTURELLE	Attaché de conservation du patrimoine	A	1	35H	1 titulaire	TC
SOCIALE	Assistant Socio-Educatif	A	1	35H	1 titulaire	TC
	Assistant Socio-Educatif	A	1	35H	1 contractuel	TC
TECHNIQUE	Ingénieur Principal	A	1	35H	1 titulaire	TC
	Ingénieur	A	1	35H	1 titulaire	TC
	Technicien principal de 1 ^e classe	B	2	35H	2 titulaires	TC
				35H		TC
	Technicien principal de 2 ^e classe	B	1	35H	1 titulaire	TC 80 %
	Technicien	B		1 35H	1 titulaire	TC
				1 35H	1 contractuel	TC
	Agents de Maîtrise Principal	C	3	35h	3 titulaires	TC
				35h		TC
				35h		TC
	Agent de maîtrise		3	35h	3 titulaires	TC
				35h		TC
				35h		TC
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35h	1 titulaire	TC
		C	1	20h	1 titulaire	TNC 20h
Adjoint Technique	C		35h	1 titulaire	TC	
			35h	1 titulaire	TC	
			1 1 poste à 11,73H	1 titulaire	TNC 11.73h	
			1 1 poste à 15h	1 titulaire	TNC 15h	
TOTAL				38 postes ouverts	37 postes pourvus ou à pourvoir	

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

12 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Fiscalité – Vote des taux de
contributions directes / Année 2022.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D332

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 35

Votes :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Wielfried DOOLAEHGE, Georges ESCALIÉ, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ.

Conseillers(ères) suppléés(ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers(ères) absents(es) : Magali BESSAOU, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Marina LACAZE, Elisabeth OLLITRAULT.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Monsieur le Président rappelle les taux votés en 2017 concernant les taux de contributions directes adoptés avec une durée de lissage de 12 ans.

Pour l'année 2022, Monsieur le Président propose que les taux votés soient identiques à 2021 et que la durée de lissage reste la même que celle adoptée en 2017 ce qui donne le tableau suivant :

	Taux d'imposition 2022
CFE	29.00 %
Taxe foncière bâti	3.01 %
Taxe foncière non bâti	15.09 %

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux de fiscalité directe suivants pour l'année 2022 :
 - **Cotisation Foncière des Entreprises – CFE : 29.00%**
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties – TFB : 3.01 %**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties – TFNB : 15.09 %**

- **MANDATE** Monsieur le Président à compléter et à transmettre à Madame le Préfet du Département, l'état de notification des bases d'imposition 2022 - dit Etat 1259, conformément à cette décision ;

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

12 AVR. 2022

Par délégitation
Le Directeur Général Des

aire **MOLINIER**



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Cotisation foncière des entreprises	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Taux d'imposition plafonné pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col. 4 x col. 2 ou 3)	Taux voté	Produit correspondant (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
	8 957 914	29,00	>>>	9 355 000	2 713 267	29	2 713 267
	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	Taux mis en réserve	Durée retenue si décision de modifier la durée d'intégration			
Taxes additionnelles	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit fiscal de référ. (col. 4 x col. 2 ou 3)	Taux voté	Produit correspondant (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti)	24 370 007	3,01		25 375 000	763 786	3,01	763 786
Taxe foncière (non bâti)	792 918	15,09		820 300	123 791	15,09	123 791
			Produit de référence des taxes foncières		887 577	Total	887 577

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle (il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée)

Taxes additionnelles	Taux de référence pour 2022	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels
	8	9	(col. 8 x col. 10)
Taxe foncière (bâti)	3,01	Produit attendu des TF	11
Taxe foncière (non bâti)	15,09	887 577	=
		Produit de référence des TF	(6 décimales)

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
1 557 800	1 264 211	126 977		767 864	2 663 809	6 413 110
Alloc. compensatrices	1 980 481	DCRTP	40 182	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	44 669

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux votés (col. 7)	+	Total autres ressources (cadre II)	+	Allocations compensatrices + DCRTP	+	Versement FNGIR	-	Contribution FNGIR	+	Fraction de TVA nationale	=	Montant total prévis. 2022 de fiscalité directe locale
3 600 844		3 749 301		2 020 663				44 669		2 663 809		11 989 948

À RODEZ le 16 MARS 2022

le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES PASCAL AMPE

le Préfet,

le Président,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste.....	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte.....	
c. Exonération de longue durée (logements sociaux).....	41
d. Locaux industriels.....	135 572
Taxe foncière (non bâti).....	2

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

a. Réduction des bases des créations d'établissements..	24
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire...	182
c. Base minimum.....	55 542
d. Locaux industriels.....	1 786 036
e. Autres allocations.....	2 257
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.....	825

Dotation pour perte de THLV.....

Dotation TH (Mayotte).....	
----------------------------	--

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

	Taux maximal de droit commun	Taux maximum dérogatoire	Taux maximum avec rattrapage	Taux 75 % moyen	Taux maximum avec capitalisation	Taux maximum avec majoration spéciale
1 ^{ère} année de FPU	11	12	13	14	15	16
Régime de croisière	29,47	29,47		18,86	29,47	

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire

Taxe foncière (bâti).....	
Taxe foncière (non bâti).....	
Cotisation foncière des entreprises (CFE).....	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti).....	4 261 802
Taxe foncière (non bâti).....	
Cotisation foncière des entreprises (CFE).....	6 219 245
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles...	193 439

3. CVAE

a. Part nette versée par les entreprises.....	1 174 858
b. Part dégrèvé.....	382 942
c. Exonérations non compensées.....	210

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants...	6 496 314
b. Bases des locaux vacants soumis à la THLV.....	
c. Taux figé de taxe d'habitation.....	11,82

5. PRODUIT DES IFFER

Éoliennes et hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	28 720
Centrales hydrauliques	1 144 607
Transformateurs	30 164
Stations radioélectriques	60 720
Gaz (stockage, transport...)	

6. FRACTION DE TVA

	2 663 809
--	-----------

Régime de croisière	Coefficients de variation du taux moyen pondéré		Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre	Plafonnement du taux de CFE	
	Taxe foncière (bâti)	Taxes foncières (bâti et non bâti)		Taux moyen communal 2022 (niveau national)	Taux plafond 2022
	17	18	20	21	
	1,027846	1,016112	26,50	53,00	

Majoration spéciale du taux de CFE	
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 national	//////
Taux maximum de la majoration spéciale	//////

**Objet : Vote du taux de la taxe GEMAPI /
Année 2022.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D333

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 29

Suffrages exprimés : 35

Votes :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Thierry GOUJON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ.

Conseillers(ères) suppléés(ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers(ères) absents(es) : Magali BESSAOU, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Marina LACAZE, Elisabeth OLLITRAULT.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 12 février 2018 instaurant la taxe GEMAPI,

Monsieur le Président rappelle au le conseil communautaire que le Projet de Loi de Finances 2019, adopté le 20 décembre 2018, a modifié la date limite de vote de la taxe GEMAPI pour l'aligner la date applicable aux impôts directs locaux.

Monsieur le président rappelle que cette taxe permet à la Communauté de Communes de financer toutes les missions en lien avec la compétence GEMAPI :

- sur le bassin versant de l'Aveyron (notamment contribution au syndicat mixte bassin versant Aveyron Amont)
- sur le bassin versant du Viaur (notamment contribution au syndicat mixte du bassin versant du Viaur),
- sur les bassins versants du Lot et du Dourdou (notamment contribution au Syndicat Mixte Lot Dourdou).

Pour l'année 2022, Monsieur le Président propose de maintenir le même montant qu'en 2021, c'est à dire 3 € par habitant. Le produit de la taxe attendue est estimé à 60 000 € pour 2022.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **FIXE le montant de la taxe GEMAPI à 3 € par habitant pour l'année 2022 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

12 AVR. 2022

**Par délégation
La Directrice Générale Des Services**

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : Vote des taux de la Taxe
d'Enlèvement des Ordures Ménagères –
TEOM / année 2022.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D334

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 30

Suffrages exprimés : 35

Votes :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Fràncine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Fràncine LAFON, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHÉTOUF, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GŌUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ.

Conseillers(ères) suppléés(ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers(ères) absents(es) : Magali BESSAOU, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Marina LACAZE, Elisabeth OLLITRAULT.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Arrivée de Monsieur Laurent Gaffard à 20h09.

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-13,

Vu l'article 1636 B Undecies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A bis du code général des impôts,

Vu l'article 1379-0 bis du code général des impôts,

Vu l'article 1609 quater du code général des impôts,

Par délibération n° 20210920 D218, le conseil communautaire a décidé d'instituer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur tout le territoire de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, à compter du 1^{er} janvier 2022, afin d'assurer le financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Dans le but d'harmoniser progressivement les différents taux de TEOM appliqués sur chaque zone, le conseil communautaire avait également décidé d'appliquer un mécanisme de lissage de taux sur une période de 10 ans (cf. délibération N° 2021-09-20 –D219 du 20 septembre 2021). Pour rappel les zones se répartissent comme suit :

- zone n° 1 composée des communes suivantes : Bozouls, Gabriac, Gages-Montrozier, La Loubière et Rodelle
- zone n° 2 composée de la commune d'Espalion
- zone n°3 composée de la commune de Saint Côme d'Olt
- zone n°4 composée de la commune de Bessuéjols
- zone n°5 composée de la commune de Lassouts
- zone n°6 composée de la commune du Cayrol
- zone n°7 composée des communes suivantes : Campuac, Coubisou, Estaing, Le Nayrac, Sébrazac et Villecomtal
- zone n°8 composée des communes suivantes : Entraygues sur Truyère, Espeyrac, Golinac, Le Fel et St Hippolyte

Monsieur le Président propose pour l'année 2022 de voter les taux suivants :

- zone n° 1 (Bozouls, Gabriac, Gages-Montrozier, La Loubière et Rodelle) = 13,85 %
- zone n° 2 (Espalion) = 10,02 %
- zone n°3 (Saint Côme d'Olt) = 10,70 %
- zone n°4 (Bessuéjols) = 23 %
- zone n°5 (Lassouts) = 21,37 %
- zone n°6 (le Cayrol) = 23,68 %
- zone n°7 (Campuac, Coubisou, Estaing, Le Nayrac, Sébrazac et Villecomtal) = 11,86 %
- zone n°8 (Entraygues sur Truyère, Espeyrac, Golin hac, Le Fel et St Hippolyte) = 10,90 %

Madame Elodie Gardes ne prend pas part au vote.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition et le vote des taux ci-dessous exposés pour l'année 2022 ;
- zone n° 1 (Bozouls, Gabriac, Gages-Montrozier, La Loubière et Rodelle) = 13,85 %
- zone n° 2 (Espalion) = 10,02 %
- zone n°3 (Saint Côme d'Olt) = 10,70 %
- zone n°4 (Bessuéjols) = 23 %
- zone n°5 (Lassouts) = 21,37 %
- zone n°6 (le Cayrol) = 23,68 %
- zone n°7 (Campuac, Coubisou, Estaing, Le Nayrac, Sébrazac et Villecomtal) = 11,86 %
- zone n°8 (Entraygues sur Truyère, Espeyrac, Golin hac, Le Fel et St Hippolyte) = 10,90 %
- **MANDATE** Monsieur le Président pour compléter et transmettre à Monsieur le Préfet l'état de notification des bases d'imposition 2021 - dit Etat 1259 - conformément à cette décision ;
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

12 AVR. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 303 COMTAL LOT ET TRUYÈRE

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
027 BESSUEJOULS	01	P	155 286	23%	35716,47
033 BOZOULS	01	P	3 595 022	13,85%	497 910,55
049 CAMPUAC	01	P	337 327	11,86%	40 006,98
064 LE CAYROL	01	P	151 891	23,68%	35 967,79
079 COUBISOU	01	P	352 548	11,26%	41 812,19
093 LE FEL	01	P	178 204	10,90%	19 424,24
094 ENTRAYGUES	01	P	1 779 151	10,90%	193 927,46
096 ESPALION	01	P	7 144 407	10,02%	715 869,58
097 ESPEYRAC	01	P	212 691	10,90%	23 183,32
098 ESTAING	01	P	706 550	11,86%	83 796,83
106 GABRIAC	01	P	381 377	13,85%	52 820,71
110 GOLINHAC	01	P	303 202	10,90%	33 049,02
124 LASSOUTS	01	P	271 207	21,37%	57 956,94
131 LA LOUBIERE	01	P	1 090 582	13,35%	151 045,61
157 MONTROZIER	01	P	1 667 948	13,85%	231 010,80
172 LE NAYRAC	01	P	565 292	11,86%	67 043,63
201 RODELLE	01	P	678 552	13,85%	93 979,45
216 ST. COME D'OLT	01	P	1 579 188	10,70%	168 973,12
226 ST HIPPOLYTE	01	P	440 138	10,90%	47 975,04
265 SEBRAZAC	01	P	371 475	11,86%	44 056,94

5/5

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 303 COMTAL LOT ET TRUYERE

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 18 726 775

Bases prévisionnelles d'imposition : 22 351 699

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

A RODEZ, le 03 mars 2022

A , le

, le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

PASCAL AMPE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 303 COMTAL LOT ET TRUYERE

1259 TEOM - I

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
298 VILLECOMTAL	01	P	389 661	11,86 %	96 213,79

A RODEZ, le 03 mars 2022

A , le

A , le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

PASCAL AMPE



Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : Suppression de l'exonération de
TEOM pour les locaux situés dans les parties
de communes où ne fonctionne pas le service
d'enlèvement des ordures.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D335

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 30

Suffrages exprimés : 35

Votes :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ.

Conseillers(ères) suppléés(ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers(ères) absents(es) : Magali BESSAOU, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Marina LACAZE, Elisabeth OLLITRAULT.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire les dispositions de l'article 1521 du Code général des impôts qui permettent aux communes et à leurs groupements de supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.

Afin de confirmer les décisions prises précédemment notamment, l'instauration de la TEOM sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, Monsieur le Président propose de réitérer la suppression de l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.

Madame Elodie Gardes ne prend pas part au vote.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **DECIDE de supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération ;**
- **MANDATE Monsieur le Président pour notifier cette décision aux services préfectoraux.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme
Le Président,

12 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».



**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du Budget Principal de la Communauté
de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022 - 04 -11- D336

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Arrivées de Messieurs Bernard Boursinhac et Pierre Calvet à 20h15.

Arrivées de Mesdames Magali Bessaou et Elisabeth Ollitault à 20h23.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE :**
 1. **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
 2. **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;**
 3. **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**

- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget principal de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2021.**

- **DECLARE que le compte de gestion du Budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégation
~~Claire Molinier~~
Directrice Générale Des Services
Directrice Générale des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du Budget Annexe Assainissement
Collectif de la Communauté de Communes
Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022 -04 -11-D337

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE** :

1. Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
2. Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
3. Sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **APPROUVE** le Compte de gestion du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2021.

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

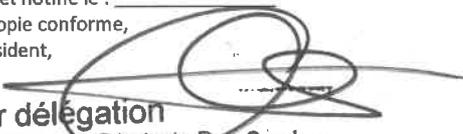
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022


Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du Budget Annexe Atelier Relais de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022 - 04 - 11 - D338

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALÉRY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE** :
 - Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - Sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **APPROUVE le Compte de gestion du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2021.**

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

**Par délégation
La Directrice Générale Des Services**

Clairé MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du Budget Annexe Enfance de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022 – 04 -11-D339

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAE GHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE :**

- Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
- Sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **APPROUVE** le Compte de gestion du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE



Certifié exécutoire
 Transmis en Préfecture
 Publié et notifié le : 21 AVR. 2022
 Pour copie conforme,
 Le Président,

Par délégation
 La Directrice Générale Des Services
 Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du Budget Annexe GEMAPI de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022 -04 -11-340

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE** :
 - Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte de gestion du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2021.

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 21 AVR. 2022
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du budget annexe Maison de la Vigne de
la Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022 –04-11–D341

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE** :
 - Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - Sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **APPROUVE** le Compte de gestion du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021.

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du budget annexe Maison de Santé
Entraygues de la Communauté de Communes
Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022 -04-11-D342

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE :**

- **Sur l'ensemble des opérations effectuées ;**
- **Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;**
- **Sur la comptabilité des valeurs inactives.**

- **APPROUVE** le Compte de gestion du budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022



Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du Budget Annexe OM CC ENTRAYGUES
de la Communauté de Communes Comtal Lot
et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04- 11-D343

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe
Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe OM
CC ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur
CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Madame Elodie Gardes ne prend pas part au vote.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE :**

- Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
- Sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **APPROUVE** le Compte de gestion du Budget Annexe OM CC ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe OM CC ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : _____
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du Budget Annexe Personnes Agées.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

N° 2022 -04-11-D344

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion Budget annexe Personnes Agées dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE** :
 - Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte de gestion du Budget Annexe Personnes Agées pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe Personnes Agées pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme
Le Président,

**Par délégation
La Directrice Générale Des Services**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Claire MOLINIER

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du Budget Annexe Pépinière Pôle
économique de la Communauté de
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022 – 04-11-D345

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENO, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE** :
 - Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte de gestion du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2021.

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du Budget Annexe SPANC de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D346

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE** :
 - Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte de gestion du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du budget annexe Zone de Cabassar de
la Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (éées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE :**
 - o Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - o Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - o Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte de gestion du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

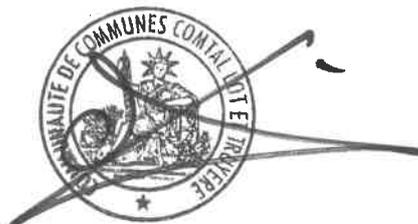
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : _____
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du budget annexe Zone de Calsades II et
III de la Communauté de Communes Comtal
Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D348

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Welfried DOOLAEQHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENO, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE** :
 1. Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 2. Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 3. Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Zone de Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Claire MOLINIER

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du Budget Annexe ZA Calsades IV de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D349

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENO, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE** :
 - o Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - o Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - o Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du budget annexe Zone des Garrigues de
la Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022 -04-11-D350

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wielfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE** :
 - o Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - o Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - o Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,

24 AVR. 2022
Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Le Président, *Délais et voies de recours* : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Claire MOLINIER

Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du budget annexe Zone des Glèbes de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D351

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wliefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALÉRY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENO, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE :**
 - o Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - o Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - o Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte de gestion du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIERE



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Délais et voies de recours : « La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Claire MOLINIER

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du budget annexe Zone des LANDES de
la Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D352

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wielfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (éées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE :**
 - o Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - o Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - o Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléguation
La Directrice Générale Des Services

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Claire MOLINIER

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du budget annexe Zone de LIOUJAS II de
la Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D353

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE** :
 - o Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - o Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - o Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégué
Le Directeur Général des Services

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Claire MOLINIER

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du budget annexe Zone de LIOUJAS III de
la Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D354

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENO, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité/à la majorité :

- **STATUE :**
 - o Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - o Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - o Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte de gestion du budget annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR 2022

Par déléguation
La Directrice Générale des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D355

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wielfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021. Monsieur le Président précise que ce budget annexe est clôturé au 30 octobre 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE** :
 - o Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - o Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - o Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

2-1 AVR. 2022
Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Claire MOLINIER



**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du budget annexe Zone de
PEYRELOBADE de la Communauté de
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D356

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wielfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUJON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE** :
 - o Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - o Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - o Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte de gestion du budget annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Zone de Peyrelobade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Olaire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du compte de gestion
2021 du budget annexe Zone d'Entraygues de
la Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D357

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENO, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président soumet au Conseil de Communauté le compte de gestion budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, dressé par Monsieur CADARS, Receveur Municipal pour l'année 2021.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **STATUE** :
 - o Sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - o Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les différentes sections budgétaires ;
 - o Sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte de gestion du budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021.
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléguée
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Principal de la Communauté de
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D358

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAE GHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Principal 2021 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléguée

La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Assainissement Collectif.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D359

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD élu président de séance, présente le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Assainissement Collectif,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Atelier Relais.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D360

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Atelier Relais,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Enfance.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D361

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENO, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Enfance,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe GEMAPI.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D362

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe GEMAPI,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Maison de la Vigne.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D363

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAIZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Maison de la Vigne
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

2 AVR. 2022

Par déléguation
Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Maison de Santé Entraygues.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D364

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe maison de Santé d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Maison de Santé Entraygues,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021
du Budget Annexe Ordures Ménagères CC
Entraygues.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D365

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Ordures Ménagères CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe OM CC Entraygues 2021 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Madame Elodie Gardes ne prend pas part au vote.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe OM CC Entraygues,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Personnes Agées.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D366

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Personnes âgées dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Personnes âgées,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Personnes âgées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Pépinière Pôle Economique.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D367

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 05 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Pépinière Pôle économique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléguée
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe SPANC.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D368

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe SPANC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Zone de Cabassar.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D369

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du Budget Annexe Zone de Cabassar,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Séance du lundi 11 Avril 2022

Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Zone des Calsades II et III.

N° 2022-04-11-D370

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone des Calsades II et III,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégué
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe ZA Calsades IV.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D371

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe ZA Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZA Calsades IV,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Zone des Garrigues.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D372

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone des Garrigues,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Zone des Glèbes.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D373

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone des Glèbes,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégué

La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Zone des LANDES.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D374

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wliefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone des LANDES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone des Landes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président, .

21 AVR. 2022
Par délégitation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Zone de Lioujas II.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D375

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wliefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone de Lioujas II,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléguation
La Directrice Générale des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Zone de Lioujas III.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D376

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone de Lioujas III,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléguée
La Directrice Générale Des Services
Claire MOSNIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe ZA Lioujas IV.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D377

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe ZA Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZA Lioujas IV,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».



**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe Zone de PEYRELOBADE.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D378

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (éées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone de PEYRELOBADE de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe Zone de PEYRELOBADE de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le **Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone de PEYRELOBADE,**
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021 du
Budget Annexe ZAC CC Entraygues.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D379

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 33

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DODLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nicolas BESSIERE, Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Nicolas BESSIERE, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eric PICARD, élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZAC CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère dressé par Monsieur le Président.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe ZAC CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZAC CC Entraygues,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget principal de la Communauté de
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D380

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2021
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 097 562.13€
B - Résultats antérieurs reportés	649 638.93 €
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 747 201.06€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	-940 156.31€
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	594 326.34€
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement F. = D. + E.	345 829.97€
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 747 201.00€
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	1 100 000.00€
G. - au minimum couverture du besoin de financement	
2) H. Report en fonctionnement R 002	647 201.06 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 21 AVR. 2022
Pour copie conforme,
Le Président,

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLNIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Assainissement collectif de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D381

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUOMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		289 277.66 €
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif		
B - Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		273 974.71 €
C - résultat à affecter		
=A+B (Hors restes à réaliser)		563 252.37 €
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		1 753 397.25 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		

E - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 575 665.06 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement F. = D. + E	
AFFECTATION = C. = G. + H.	563 252.37 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R1068 en Investissement	250 000.00 €
G. - au minimum couverture du besoin de financement	
3) H. Report en fonctionnement R 002	313 252.37 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Atelier Relais de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D382

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2021
Résultat de fonctionnement	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	- €
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	98 850.03€
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E - <u>Solde des restes à réaliser</u> d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION = C. = G. + H.	0 €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	
G. - au minimum couverture du besoin de financement	
2) H. Report en fonctionnement R 002	0 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Enfance de la Communauté de
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D383

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		- €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>		- €
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C - résultat à affecter		
= A.+B. (hors restes à réaliser)		0 €
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)		- 147 438.68 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - <u>Solde des restes à réaliser</u> d'investissement		62 226.76 €
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E.		85 211.92 €
AFFECTATION = C. = G. + H.		0 €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		0 €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Olaire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D384

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		32 656.96 €
B - Résultats antérieurs reportés		- €
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		32 656.96 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		82 555.65 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		- 74 015.36 €
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E.		
AFFECTATION = C. = G. + H.		32 656.96 €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		32 656.96 €
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		- €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Maison de la Vigne de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D385

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAE GHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2021
Résultat de fonctionnement	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 620.99 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u>	549.83 €
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	6 170.82 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	- 1 173.11 €
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement F. = D. + E.	1 173.11 €
AFFECTATION = C. = G. + H.	6 170.82 €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	4 000.00 €
G. - au minimum couverture du besoin de financement	
2) H. Report en fonctionnement R 002	2 170.82 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Maison de Santé Entraygues
de la Communauté de Communes Comtal Lot
et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D386

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Maison de Santé de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2021
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 733.54 €
B - Résultats antérieurs reportés	7 783.50 €
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	18 517.04 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	21 379.10 €
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION = C. = G. + H.	18 517.04 €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	10 000.00 €
G. - au minimum couverture du besoin de financement	
2) H. Report en fonctionnement R 002	8 517.04 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Maison de Santé de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : _____
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégiton
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe OM CC Entraygues de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D387

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOMMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Ordures Ménagères CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-
B - Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-
C - résultat à affecter		
= A.+B. (hors restes à réaliser)		0 €
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		87 535 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E.		
AFFECTATION = C. = G. + H.		0 €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		
		0 €
DEFICIT REPORTE D 002		

Madame Elodie Gardes ne prend pas part au vote.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Ordures Ménagères CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 21 AVR. 2022
Pour copie conforme,
Le Président,

**Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER**




Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Personnes Agées de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D388

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Personnes Agées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2021
Résultat de fonctionnement	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	- €
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	4 437.80 €
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement F. = D. + E.	
AFFECTATION = C. = G. + H.	0 €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement	
G. - au minimum couverture du besoin de financement	
2) H. Report en fonctionnement R 002	- €
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Personnes Agées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 21 AVR. 2022
Pour copie conforme,
Le Président,

Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Pépinière Pôle Economique de
la Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D389

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		- €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u>		- €
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		0 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)		- 3 262.80 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E.		3 262.80 €
AFFECTATION = C. = G. + H.		0 €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		- €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe SPANC de la Communauté de
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D390

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUJON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		19 257.62 €
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif		
B - Résultats antérieurs reportés		47 999.22 €
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C - résultat à affecter		
=A+B (Hors restes à réaliser)		
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		67 256.84 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		53 854.44 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E		
AFFECTATION = C. = G. + H.		67 256.84 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)		
2) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		30 000.00 €
3) H. Report en fonctionnement R 002		37 256.84 €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

**Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER**



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Zone de Cabassar de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D391

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B - Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C - résultat à affecter		
= A.+B. (hors restes à réaliser)		0 €
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		- 57 420.24 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E.		57 420.24 €
AFFECTATION = C. = G. + H.		0 €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		- €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours. « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Zones des Calsades II et III de
la Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D392

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zones des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		- €
B - Résultats antérieurs reportés		- 5 063.55 €
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C - résultat à affecter		
= A.+B. (hors restes à réaliser)		- 5 063.55 €
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		- 397 419.57 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E.		397 419.57 €
AFFECTATION = C. = G. + H.		
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		- €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation de résultat du budget annexe Zones des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : _____
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER




Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Zone des Calsades IV de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D393

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone des Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B - Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C - résultat à affecter		
= A.+B. (hors restes à réaliser)		- €
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		- 12 850.47 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E.		12 850.47 €
AFFECTATION = C. = G. + H.		- €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		- €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Zone des Calsades IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Zone des Garrigues de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D394

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B - Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C - résultat à affecter		
= A.+B. (hors restes à réaliser)		- €
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		- 30 391.48 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E.		30 391.48 €
AFFECTATION = C. = G. + H.		- €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		
		- €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : _____
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLNIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Zone les Glèbes de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D395

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAE GHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (éées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone Les Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B - Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C - résultat à affecter		
= A.+B. (hors restes à réaliser)		- €
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		- 202 614.87 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E.		202 614.87 €
AFFECTATION = C. = G. + H.		- €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		- €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Zone Les Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 21 AVR. 2022

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER




Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Zone les Landes de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D396

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone Les Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B - Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C - résultat à affecter		
= A.+B. (hors restes à réaliser)		- €
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		- 10 967.69 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E.		10 967.69 €
AFFECTATION = C. = G. + H.		- €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		- €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Zone Les Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

Certifié exécutoire
 Transmis en Préfecture
 Publié et notifié le : 21 AVR. 2022
 Pour copie conforme,
 Le Président,

Par délégation
 La Directrice Générale Des Services
Clairé MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Zone de Lioujas II de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D397

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wliefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOMMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		- €
B - Résultats antérieurs reportés		48 229.53 €
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C - résultat à affecter		
= A.+B. (hors restes à réaliser)		48 229.53 €
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		- 75 555.39 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)		
Besoin de financement		
Excédent de financement (1)		
Besoin de financement F. = D. + E.		75 555.39 €
AFFECTATION = C. = G. + H.		48 229.53 €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		48 229.53 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Zone Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 24 AVR. 2022
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER




Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Zone de Lioujas III de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D398

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		155 028.18 €
B - Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		256 486.30 €
C - résultat à affecter		
= A.+B. (hors restes à réaliser)		411 514.48 €
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		- €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E.		- €
AFFECTATION = C. = G. + H.		411 514.48 €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		411 514.48 €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Zone Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

Certifié exécutoire
 Transmis en Préfecture
 Publié et notifié le : 21 AVR. 2022
 Pour copie conforme,
 Le Président,

Par délégation
 La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Zone de Lioujas IV de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D399

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOMMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B - Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C - résultat à affecter		
= A.+B. (hors restes à réaliser)		- €
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		- 106 825.03 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E.		106 825.03 €
AFFECTATION = C. = G. + H.		- €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		- €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Zone Lioujas IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe Zone de Peyrolebade de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D400

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUJON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Peyrolebade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B - Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C - résultat à affecter = A.+B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		- €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		960.56 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E.		
AFFECTATION = C. = G. + H.		- €
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		- €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe Zone Peyrolebade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Nicolas BESSIÈRE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLNIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Affectation de résultat de l'année 2021
Budget Annexe ZAC CC Entraygues sur Truyère
de la Communauté de Communes Comtal Lot
et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D401

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUJON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe ZAC CC Entraygues sur Truyère de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		2021
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		- €
B - Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		- 2 129.20 €
C - résultat à affecter		
= A.+B. (hors restes à réaliser)		- 2 129.20 €
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		- 4 429.28 €
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement		
Excédent de financement		
Besoin de financement F. = D. + E.		4 429.28 €
AFFECTATION = C. = G. + H.		
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement		
G. - au minimum couverture du besoin de financement		
2) H. Report en fonctionnement R 002		- €
DEFICIT REPORTE D 002		

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe ZAC CC Entraygues sur Truyère de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : _____
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du
Budget Principal de la Communauté de
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D402

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUOMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget principal et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D403

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)**

- **APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLANIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D404

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe Atelier Relais et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe Atelier Relais,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR 2022

Par délégué

La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du
Budget annexe Enfance de la Communauté de
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D405

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe Enfance et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe Enfance,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du
Budget annexe GEMAPI de la Communauté de
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D406

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe GEMAPI et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe GEMAPI,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D407

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe Maison de la Vigne et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe Maison de la Vigne,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléguation

La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du
Budget annexe Maison de Santé de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D408

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe Maison de Santé et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe Maison de Santé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe OM CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D409

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe OM CC Entraygues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Madame Elodie GARDES ne prend pas part au vote.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité (1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe OM CC Entraygues,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe Personnes Agées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D410

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe Personnes Agées et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)**

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe Personnes Agées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe Pépinière Pôle Economique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D411

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe Pépinière Pôle Economique et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)**

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe Pépinière Pôle Economique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléguée
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du
Budget annexe SPANC de la Communauté de
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D412

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe SPANC et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe SPANC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du Budget
annexe ZA Cabassar de la Communauté de
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D413

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALÉRY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Cabassar et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Cabassar,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par délégation
La Directrice Générale des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe ZA Calsades 2 et 3 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D414

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUJON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Calsades 2 et 3 et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Calsades 2 et 3,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du
Budget annexe ZA Calsades 4 de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D415

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Calsades 4 et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Calsades 4,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOBINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe ZA Les Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D416

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Les Garrigues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)**

- **APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Les Garrigues.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe ZA Les Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D417

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Les Glèbes et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Les Glèbes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par délégitation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLNIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du Budget
annexe ZA Les Landes de la Communauté de
Communes Comtal Lot et Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D418

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Les Landes et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)**

- **APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Les Landes,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR 2022
Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du
Budget annexe ZA LIOUJAS II de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D419

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Lioujas II et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Lioujas II,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022
Par déléguation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du
Budget annexe ZA LIOUJAS III de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D420

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Lioujas III et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Lioujas III,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR 2022

Par déléguation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe ZA LIOUJAS IV de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D421

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Lioujas IV et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité : (1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Lioujas IV,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

24 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe ZA Peyrolebade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D422

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Peyrolebade et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Peyrolebade,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIERE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du
Budget annexe ZAC CC Entraygues de la
Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère.**

Séance du lundi 11 Avril 2022

N° 2022-04-11-D423

Rapporteur M. Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le mardi 5 avril 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la gare – Plateau de la gare – 12500 Espalion sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 du budget annexe ZAC CC Entraygues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :
(1 abstention Madame Francine Lafon.)**

- **APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe ZAC CC Entraygues,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 AVR 2022
Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOENIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Signature de convention avec
Aveyron Ingénierie.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D424

Rapporteur : Monsieur Bernard Scheuer.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Monsieur le Président indique qu'Aveyron Ingénierie peut accompagner le service assainissement pour assurer le suivi et le diagnostic des systèmes d'assainissement (stations, réseau et postes de relevage).

Cet accompagnement n'engendre pas de surcoût.

Cette convention permet de plus de bénéficier d'une bonification des primes versées par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents et procéder aux formalités afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

11/3 AVR. 2022
Par déléga
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Mission n° :

Affaire suivie par : Céline DUMAS.

CONVENTION DE MISSION CONFIEE

A L'AGENCE AVEYRON INGENIERIE

Entre les soussignés :

D'une part,

L'Agence Départementale AVEYRON INGENIERIE représentée par son Président dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/11/2013,
Ci-après dénommée l'Agence ;

Et d'autre part,

La Communauté de Communes de COMTAL LOT ET TRUYERE représentée par Monsieur Nicolas BESSIERE, son Président, dûment habilité par la délibération en date du _____

Ci-après dénommée la Collectivité;

Il a préalablement été rappelé que :

La Collectivité par délibération en date du 09/11/2016, a décidé d'adhérer à l'Agence afin de pouvoir bénéficier des prestations d'ingénierie publique réalisées par l'Agence.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de réalisation de la mission confiée par la collectivité à l'Agence afin d'améliorer et d'optimiser la gestion patrimoniale et les performances des systèmes d'assainissement collectif dont elle a la responsabilité.

Article 2 – Définition de la mission

La collectivité dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement collectif confie à l'Agence la mission suivante : diagnostic et suivi du/des système (s) d'assainissement collectif de BOZOULS - BARRIAC ; BOZOULS - BARRIAC 2 ; BOZOULS ; BOZOULS - GILLORGUES ; CAMPUAC ; LE CAYROL ; LE CAYROL - ANGLARS ; COUBISOU ; COUBISOU - LE MONASTERE ; ENTRAYGUES SUR TRUYERE ; ENTRAYGUES GINOLHAC ; ESPALION - BIOUNAC ; ESPALION - ST COME D'OLT.

Article 3 – Contenu de la prestation

Le contenu de cette prestation est le suivant :

- le point sur les informations disponibles,
- une visite de terrain du/des système (s) d'assainissement avec ou sans prélèvement en fonction du type et de la taille de la station d'épuration (visite simple ou visite avec analyses ou visite courante d'auto surveillance),
- une rencontre avec les élus et l'employé communal référents, en tant que de besoin,
- la rédaction d'une fiche de visite analysant les problématiques et établissant des préconisations en matière d'investissement, de gestion du service et d'exploitation des ouvrages et d'un relevé de décisions avec priorisation des besoins dans le cas d'une rencontre,
- appui et conseils en cas de dysfonctionnement des ouvrages,
- formation continue du personnel exploitant dans le cas d'évolutions organisationnelles et/ou techniques,
- assistance à la gestion des sous-produits de l'assainissement.

Le contenu de cette prestation ne comprend pas de mission de maîtrise d'œuvre et ne supplée pas au travail de gestion et d'exploitation des ouvrages qui reste sous l'entière responsabilité de la collectivité maître d'ouvrage.

Article 4 – Moyens nécessaires pour la réalisation de la mission

L'exécution de la mission définie à l'article 2 de la présente convention nécessite l'intervention :

- d'un technicien spécialiste de l'assainissement,
- d'un ingénieur référent.

Le temps d'intervention nécessaire pour la réalisation de cette mission est, à titre prévisionnel, de : 102 heures par an.

Article 5 – Calendrier prévisionnel et durée de la mission

L'exécution de la mission débutera à la signature de la convention par les 2 parties.

La réalisation de la mission se déroulera sur l'année 2022 avec des visites de terrain, des réunions thématiques, des rendez-vous téléphoniques autant que nécessaires pour gérer les éventuels dysfonctionnements dans la mesure où la collectivité est toujours adhérente. Les dates d'intervention seront calées en accord avec la collectivité.

Article 6 – Obligation des parties

L'Agence s'engage à :

- réaliser la mission dans le respect de la réglementation et des normes techniques en vigueur;
- faire exécuter la mission confiée par la collectivité par un personnel suffisant et qualifié;
- transmettre à la collectivité le(s) relevé(s) de décisions, la(les) fiche(s) de visite et le rapport de synthèse annuel, et à communiquer toutes informations disponibles.

La collectivité s'engage à :

- collaborer, transmettre et communiquer tout document ou information nécessaire à la réalisation de la mission définie à l'article 2 de la présente convention ;
- désigner un interlocuteur pour les échanges avec l'Agence ;
- autoriser le technicien de l'Agence à pénétrer sur les installations dans des conditions normales de sécurité et en présence d'un agent technique de la collectivité ;
- autoriser l'Agence à diffuser les informations recueillies dans le cadre de la mission à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et à les utiliser pour produire des analyses dans le cadre d'autres missions.

Article 7 – Responsabilité et assurance

La responsabilité de l'Agence ne pourra pas être engagée en cas de retard dans l'exécution de la mission ne relevant pas de son fait (modification de la mission, retard dans la transmission des informations ou des documents par la Collectivité à l'Agence, événement extérieur et imprévisible...).

L'Agence est responsable de tous les dommages corporels, matériels et immatériels causés à la collectivité ainsi qu'à des tiers qui trouvent leur origine dans la réalisation de la mission définie à l'article 2 de la présente convention.

L'Agence certifie qu'elle est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle.

La collectivité et son assureur renoncent à tout recours contre l'Agence et sa compagnie d'assurance pour tous les dommages ne résultant pas d'une faute de l'Agence.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter du 01/01/2022 pour une durée d'1 an.

Article 9 – Résiliation

La présente convention peut être résiliée avant le terme prévu, par l'Agence ou par la collectivité, ceci sans pénalité pour l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

A défaut d'exécution d'une des conditions de la présente convention, et après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant un délai d'un mois, la convention sera résiliée immédiatement et de plein droit, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire.

Article 10 – Avenant

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

Article 11 – Litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout litige relatif à la présente convention. En l'absence d'accord, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à RODEZ

Le

**Le Président de la
Communauté de Communes de
COMTAL LOT ET TRUYERE**

Le Président d'Aveyron Ingénierie

Monsieur Nicolas BESSIERE

Arnaud VIALA



**Objet : Remboursement de charges
électriques – Pôle Enfance Espalion.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D425

Rapporteur : Madame Elodie Gardes.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENO, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président rappelle que suite au problème d'humidité du bâtiment Pôle Enfance d'Espalion, l'Association Générale des Familles a déménagé début février 2020. Toutefois, les locaux occupés par le multi-accueil continuent à être chauffés (conseil de l'expert). De plus, la pompe à chaleur connaît depuis quelques temps des dysfonctionnements qui occasionnent une surconsommation électrique.

Le Centre Social d'Espalion paye les factures d'électricité pour l'ensemble du bâtiment.

Jusqu'en début d'année 2020, le Centre Social refacturait une participation à AGF en fonction des surfaces occupées.

Le Président propose de rembourser au Centre Social un tiers des frais électriques du bâtiment pour l'année 2021, soit un montant de 7 216 €.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remboursement des charges électriques de 7 216 € au Centre Social Espalion-Estaing ;
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget général 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

13 AVR. 2022
Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Clara MOULINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Subventions de fonctionnement 2022
aux structures pour les actions d'intérêt
communautaire – compétence petite
enfance.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D426

Rapporteur : Madame Elodie Gardes.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 16 novembre 2020 approuvant les conventions entre les structures pour les actions d'intérêt communautaire (compétence petite enfance) et la communauté de communes,

Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été signée entre les structures et la collectivité pour une période de trois ans allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Monsieur le Président explique qu'il convient d'attribuer le montant définitif de la subvention pour l'année 2022 en signant un avenant.

Il est rappelé au conseil communautaire les acomptes versés et il est proposé les montants totaux définitifs pour l'année 2022, selon le tableau suivant :

Tiers	2022 (Budget Petite enfance)	
	1er acompte versé	Montant total
AGF ESPALION CRECHE + RPE	40 000,00	167 936,00
CENTRE SOCIAL CRECHE+RPE BOZOULS	34 662,00	135 552,00
FAMILLES RURALES	MICRO CRECHE GAGES	13 000,00
	MICRO CRECHE LIOUJAS	13 000,00
CENTRE SOCIAL ENTRAYGUES CRECHE	9 000,00	58 000,00
TOTAL	75 000,00	453 488,00

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** pour l'année 2022, les montants de subventions suivants aux structures ci-dessous énoncées ;

Tiers		2022
		Montant définitif
AGF ESPALION CRECHE + RPE		167 936,00
CENTRE SOCIAL CRECHE+RPE BOZOULS		135 552,00
FAMILLES RURALES	MICRO CRECHE GAGES	50 000,00
	MICRO CRECHE LIOUJAS	50 000,00
CENTRE SOCIAL ENTRAYGUES CRECHE		58 000,00

- **APPROUVE** les avenants aux conventions entre les structures pour les actions d'intérêt communautaire (compétence petite enfance) et la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à verser les soldes restants aux structures concernées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 20 AVR 2022
Pour copie conforme,
Le Président,

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Subventions de fonctionnement 2022
aux structures pour les actions d'intérêt
communautaire – compétence sociale.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D427

Rapporteur : Madame Elodie Gardes.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 16 novembre 2020 approuvant les conventions entre les structures pour les actions d'intérêt communautaire (compétence sociale) et la communauté de communes,

Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été signée entre les structures et la collectivité pour une période de trois ans allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Monsieur le Président explique qu'il convient d'attribuer le montant définitif de la subvention pour l'année 2022 en signant un avenant.

Il est rappelé au conseil communautaire les acomptes versés et il est proposé les montants totaux définitifs pour l'année 2022, selon le tableau suivant :

Tiers	2022 (Budget général)	
	1er acompte versé	Montant total
CENTRE SOCIAL BOZOULS	27 092,00	54 185,00
CENTRE SOCIAL ESPALION	40 000,00	72 514,00
CENTRE SOCIAL ENTRAYGUES	17 000,00	60 000,00
TOTAL	84 092,00	186 699,00

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** pour l'année 2022, les montants de subventions suivants aux structures ci-dessous énoncées ;

Tiers	2022
	Montant total
CENTRE SOCIAL BOZOULS	54 185,00
CENTRE SOCIAL ESPALION	72 514,00
CENTRE SOCIAL ENTRAYGUES	60 000,00

- **APPROUVE** les avenants aux conventions entre les structures pour les actions d'intérêt communautaire (compétence sociale) et la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à verser les soldes restants aux structures concernées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

20 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Subventions de fonctionnement 2022
aux structures pour les actions d'intérêt
communautaire / compétence emploi.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D428

Rapporteur : Madame Elodie Gardes.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 16 novembre 2020 approuvant les conventions entre les structures pour les actions d'intérêt communautaire (compétence emploi) et la communauté de communes,

Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été signée entre les structures et la collectivité pour une période de trois ans allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Monsieur le Président explique qu'il convient d'attribuer le montant définitif de la subvention pour l'année 2022 en signant un avenant.

Il est proposé les montants totaux définitifs pour l'année 2022, selon le tableau suivant :

Tiers	2022
	Montant total
ESPACE EMPLOI FORMATION BOZOULS	35 700
ESPACE EMPLOI FORMATION ENTRAYGUES	14 200
ESPACE EMPLOI FORMATION ESPALION	32 350
TOTAL	82 250

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** pour l'année 2022, les montants de subventions suivants aux structures ci-dessous énoncées ;

Tiers	2022
	Montant total
EPACE EMPLOI FORMATION BOZOULS	35 700
ESPACE EMPLOI FORMATION ENTRAYGUES	14 200
ESPACE EMPLOI FORMATION ESPALION	32 350

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à verser les acomptes et les soldes comme prévu dans la convention aux structures concernées ;
- **APPROUVE** les avenants aux conventions entre les structures pour les actions d'intérêt communautaire (compétence emploi) et la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

20 AVR. 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Attribution d'une subvention à
l'association Passerelle pour l'année 2022.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D429

Rapporteur : Madame Elodie Gardes.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENO, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENO, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention, pour l'année 2022, à l'association Passerelle, chantier d'insertion. Pour rappel, la subvention est inscrite au budget principal pour l'année 2022, sur le compte 6574.

Nom de l'organisme	Objet	Nature juridique	Montant de la subvention
Passerelle Nord Aveyron	Fonctionnement	Association	10 000€

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de cette subvention ;
- **ACCORDE** une subvention de 10 000 €, pour l'année 2022, à l'association **PASSERELLE** ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser la subvention suivante :

Nom de l'organisme	Objet	Nature juridique	Montant de la subvention
Passerelle Nord Aveyron	Fonctionnement	Association	10 000€

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

20 AVR. 2022

Par délégiton
La Directrice Générale Des Services

Délais et voies de recours : « La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : Prescription de révisions selon la
procédure allégée et modification du PLU de
la commune d'Espalion.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D430

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wliefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121.29 et L.5211.1 ;

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-11, L.153-34 et L.103-2 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-36 et suivants relatifs à la procédure de modification du PLU ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2019-09-17-002 du 17 septembre 2019, portant approbation des statuts de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, dont la prise de la compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Espalion approuvé le 19/07/2016 (exécutoire depuis le 23/08/2016) et ayant fait l'objet d'une modification N°1 approuvée le 12/10/2020.

Monsieur le Maire d'Espalion a saisi M. le Président de la Communauté de Communes pour faire évoluer le PLU de la commune d'Espalion. En effet, la commune connaît un accroissement démographique important avec une augmentation de sa population de près de 6,5% au cours de ces dix dernières années. Cette évolution entraîne une demande toujours croissante de terrains constructibles. Le besoin de répondre à ces demandes, la volonté de poursuivre l'accueil de nouveaux arrivants, les besoins d'évolution de zonage pour des projets de développement économique d'entreprises, sont autant d'éléments qui nécessitent d'engager des procédures de révisions allégées et de modification de droit public selon la nature des objets.

-S'agissant des révisions selon la procédure allégée :

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, le PLU fait l'objet d'une révision allégée lorsque le projet « a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables ».

Dans ce cas, le projet de révision arrêté fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Considérant que les objets uniques de chacune des révisions consistent à modifier :

* le classement de la parcelle cadastrée commune d'Espalion, section B n°897 (Flaujac) actuellement en zone Ap, en zone Nx.

* le classement des parcelles cadastrées commune d'Espalion, A256 (Lasbinals) et E37 (Redon) actuellement en zone Ap, en zone A.

* le classement des parcelles cadastrées commune d'Espalion, section G n°653 (Malaterre) et AO n°59 (en partie-1500m²) (Bois de Ruéjouis) actuellement en zone Ap, en zone Nh.

* le classement des parcelles cadastrées commune d'Espalion, section B n°1134 et n°1128 au lieu-dit Carbonelle et section B n°987 rue de Flaujac actuellement en zones Ap, en zones Uc.

*le classement de zone N en zone U des parcelles suivantes cadastrées commune d'Espalion :

-section AN n°288 - section H n°286 - section H n°39 (parties hautes des parcelles uniquement) au lieu-dit Calmont

-section AP n° 116 (517m²) au lieu-dit La Saliège

-section AR n°23 et section AR n°51 au lieu-dit Recoules

-section AP n°269 au lieu-dit Le Colombié (en partie)

*le classement des parcelles cadastrées commune d'Espalion, section E n°904 (en partie, 2000m²), lieu-dit Picard, actuellement en zone N, en zone Nh.

Considérant qu'il n'est pas porté atteinte aux orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

-S'agissant de la modification N°2 de droit commun :

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la modification du PLU afin de :

- ajuster le règlement pour permettre l'extension de bâtiments anciens. En effet, ces bâtiments d'anciens corps

de ferme ne répondent plus aux standards actuels en terme d'habitat qu'il convient d'adapter et de conserver.

-permettre le changement de destination d'une grange (section A n°271)

M. le Président propose en conséquence, les différentes révisions allégées et une modification de droit commun du PLU de la commune d'Espalion.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- Décide de prescrire les révisions allégées du PLU d'Espalion :

* avec pour objectif la modification de classement de la parcelle B897 (Flaujac) actuellement en zone Ap en zone Nx.

* avec pour objectif la modification de classement des parcelles A256 et E37 actuellement en zone Ap en zone A.

* avec pour objectif la modification de classement des parcelles G653 et AO59 (en partie-1500m²) actuellement en zone Ap en zone Nh.

* avec pour objectif la modification de classement des parcelles B1134, B1128 et section B987 actuellement en zones Ap, en zones Uc.

* avec pour objectif la modification de classement des parcelles ou parties de parcelles AN288, H286, H39, AP116, AR23, AR51, AP269 actuellement en zone N en zone U.

* avec pour objectif la modification de classement d'une partie de la parcelle E904 (2000m²) actuellement en zone N en zone Nh.

- Décider de prescrire la Modification N°2 de droit commun du PLU d'Espalion afin de :

*ajuster le règlement pour permettre des extensions de bâtiments et rendre ainsi ces constructions existantes vétustes compatibles avec les exigences de confort actuelles.

*permettre le changement de destination d'une grange (section A n°271)

- Approuve les objectifs ainsi développés selon l'exposé des motifs et le contenu détaillés ci-dessus ;

- Définit, conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertations suivantes :

*l'information du public via le site internet de la communauté de communes

<https://comtal-lot-truyere.fr/>

*la mise à disposition de registres destinés à recueillir toutes les observations du public qui seront mis à disposition du public à la Communauté de Communes et à la mairie d'Espalion aux jours et heures d'ouverture.

*la possibilité d'adresser les observations à Monsieur le Président par :

→ Courrier à l'adresse suivante :
Révision allégée PLU Espalion
Ou Modification N°2 PLU Espalion
Communauté de Communes Comtal Lot Truyère
18 bis Avenue Marcel Lautard
12500 ESPALION

→ courriel à l'adresse suivante : urbanisme@3clt.fr

- Inscrit les crédits destinés au financement des dépenses afférentes aux révisions allégées et à la Modification du PLU au budget de l'exercice considéré.
- Associe les personnes publiques mentionnées aux articles L.123-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.
- Consulte au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13.
- Dit que, conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise au Préfet du département et fera l'objet d'une notification aux personnes publiques associées :
 - *aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental
 - *aux Présidents de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers et de l'artisanat et de la Chambre d'agriculture ;
 - *au Président du PNR Aubrac
 - *aux Présidents du SCOT Centre-Ouest Aveyron, du SCOT du Levézou et du SCOT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (SCOT BACC).
- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet, d'un affichage à la Communauté de Communes et à la mairie d'Espalion durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

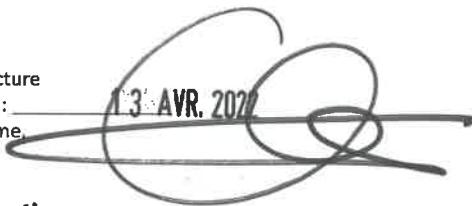
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme
Le Président,

13 AVR. 2022



**Par délégation
La Directrice Générale Des Services**

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : Accompagnement ADEFPAT –
Gouvernance Route de l'Energie –
participation financière.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D431

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'antériorité de la démarche « route de l'énergie » initiée dès 2010 et du partenariat engagé entre les organisations territoriales, les Offices de Tourisme et EDF,

Considérant la nouvelle convention signée en 2020 et s'achevant en 2022,

Considérant qu'il convient d'envisager le prolongement de cette démarche dans le fond et la forme,

Monsieur le président rappelle que les régions naturelles environnantes de la vallée du Lot et des gorges de la Truyère constituent une véritable destination touristique. Cette dynamique de destination repose sur la richesse patrimoniale et paysagère du territoire de deux grandes vallées, du Lot et de la Truyère. Elles sont uniques par leur concentration en aménagements hydroélectriques, ouvrages qui façonnent le territoire et font de l'hydroélectricité un autre levier majeur du développement économique.

Ces aménagements constituent un potentiel touristique industriel mais aussi de pleine nature par les lacs créés et les activités autour de l'eau. Ces dernières années, EDF a cherché à développer avec les collectivités concernées, la contribution de ces ouvrages industriels à l'attractivité du territoire, à travers la Route de l'énergie.

La Route de l'énergie s'entend aujourd'hui comme un "trait d'union touristique", allant du viaduc de Garabit dans le Cantal, à Ganivet en Lozère, passant par plusieurs barrages en Aveyron et bordant le périmètre du Parc naturel régional de l'Aubrac. Ce sont ainsi 20 barrages et 15 centrales qui composent la Route de l'Energie, répartis sur 6 communautés de communes, 2 PETR et 3 départements.

L'ensemble des partenaires engagés dans la Route de l'Energie oeuvre en faveur d'un développement touristique du territoire, valorisant tout à la fois ses traditions, ses valeurs, ses patrimoines et ses ouvrages industriels dont l'existence dépend de la qualité paysagère.

Il s'agit aujourd'hui d'imaginer ce que le partenariat de demain pourra recéler en matière de valorisation et de contribution de chaque parties prenantes.

Pour ce faire, l'ADEFPAT a été sollicité pour accompagner la réflexion collective du Groupe d'Appui au Projet autour des points suivants :

- réaliser un diagnostic partagé,
- identifier les partenariats possibles,
- définir les modalités de gouvernance collective, appropriée par l'ensemble des parties prenantes,
- esquisser un plan d'actions pour expérimenter le modèle de gouvernance retenu,
- établir un modèle économique

Cet accompagnement pourra débuter dès la fin avril. Le coût de participation de la communauté de communes s'établira autour de 305 euros pour un montant total d'accompagnement de plus de 14 000 euros ; les structures participantes se partageant équitablement le reste à charge de 2100 euros environ.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE la participation de la communauté de communes à la démarche d'accompagnement dans le projet de future gouvernance de la Route de l'Énergie ;**
- **APPROUVE le financement de la démarche pour la part de la communauté à hauteur d'environ 305 euros ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié
Pour copie conforme,
Le Président,



13 AVR. 2022



Par **délégation**
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU HAUT
ROUERGUE**

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 6
Date de convocation : 07/12/2021

Séance du 14 décembre 2021

N° 2021-04/008

Objet : Route de l'Energie – programme 2022 : Etude de la structuration de la démarche

L'an deux mille vingt et un,

Et le 14 décembre, à 14 heures trente, les membres du Comité Syndical du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU HAUT ROUERGUE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et en présence d'au moins un tiers des membres en application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, dans le bâtiment de la mairie à Saint-Laurent-d'Olt selon la délibération N° 2021-03/005, sous la présidence de M Jean-Michel LALLE, Président.

Présents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Jean-Michel LALLE, Eric PICARD, Bernard SCHEUER ;
Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : David MINERVA, Alain VIOULAC ;

Procuration : Nicolas BESSIERE doit pouvoir à Jean-Michel LALLE.

Excusés :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Nicolas BESSIERE, Bernard BOURSINHAC, Jean-Luc CALMELLY ;
Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Marc BORIES, Hervé LADSOUS, Christian NAUDAN, Christine PRESNE ;

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein de l'assemblée et David MINERVA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Monsieur le Président rappelle l'historique de la démarche depuis 2009 et les démarches engagées via le Pays du Haut Rouergue jusqu'à aujourd'hui. Il détaille les éléments de la dernière convention signée pour la période 2020 – 2022. En janvier 2020, quatre communautés de communes (Saint-Flour Communauté, Aubrac Carladez Viadène, Comtal Lot Truyère, Des Causses à l'Aubrac), le PNR de l'Aubrac, le PETR du Haut-Rouergue et EDF ont signé une convention de partenariat actant la mutualisation de ressources pour développer la Route de l'énergie mais pas seulement, il s'agit également d'étudier la future gouvernance et l'organisation potentielle de la démarche.

Monsieur le Président présente la démarche envisagée en 2022. Il s'agit de mener **une mission territoriale avec l'appui de l'ADEFPAT pour examiner les scénarii envisagés dans la convention sans omettre la mise en œuvre.** Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

DECIDE de participer à cette démarche dans le cadre de la Route de l'Energie.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

VOTES : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Président
Jean-Michel LALLE



- Transmis au représentant de l'Etat le : ... **16 DEC. 2021** ..

- Publié le :

17 DEC. 2021

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Route de l'Energie - Programme 2022 : Etude de structuration de la
démarche

.....
Date de décision: 14/12/2021

Date de réception de l'accusé 16/12/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 202104_008

Identifiant unique de l'acte : 012-200050573-20211214-202104_008-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 8- Route de l'énergie_étude de structuration.docx (99_DE-
012-200050573-20211214-202104_008-DE-1-1_1.pdf)

**Objet : Subventions de fonctionnement 2022
aux structures pour les actions d'intérêt
communautaire / compétence tourisme.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D432

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président explique qu'il convient d'attribuer le montant de la subvention accordée à l'Office de tourisme Terres de l'Aveyron (EPIC) pour l'année 2022. Il précise également, qu'il convient de renouveler les objectifs avec la structure gestionnaire, en signant une convention ou un avenant.

Il propose d'attribuer un montant de 500 000 € pour l'année 2022 et fait la lecture du projet de convention.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 1er acompte (versement entre le 20 avril et 31 mai) = 200 000 €
- 2ème acompte (versement entre 1er juillet et le 15 juillet) = 200 000 €
- solde = versement entre le 1er novembre et le 15 décembre = 100 000 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** pour l'année 2022, le montant de 500 000 € pour la subvention accordée à l'Office de tourisme Terres d'Aveyron (EPIC) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à verser les acomptes et le solde restant, pour l'année 2022, à l'Office de tourisme Terres de l'Aveyron (EPIC) selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- **APPROUVE** la convention entre l'Office de tourisme Terres d'Aveyron (EPIC) et la communauté de communes Comtal Lot et Truyère, jointe en annexe, pour l'année 2022 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : _____
Pour copie conforme,
Le Président,

28 AVR. 2022

Par délégué
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Attribution des subventions aux
associations pour l'année 2022 / Tourisme.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D433

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wliefried DOOLAEAGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président propose d'attribuer des subventions, pour l'année 2022, à certaines associations. Pour rappel, les subventions sont inscrites au budget principal pour l'année 2022, sur le compte 6574.

Nom de l'organisme	Objet	Nature juridique	Montant de la subvention
Vieilles Bielles de l'Aubrac	Rencontre et exhibition nationale de véhicules anciens	Association	4000 €
Tradition en Aubrac	Manifestation/fête autour de la tradition de la transhumance des troupeaux de la vallée vers les plateaux de l'Aubrac	Association	7000 €
Escapade bozoulaise	Animations autour de la nature et l'environnement / Exhibition de chiens de chasse	Association	1000€
Foire chevaline de Gabriac	Foire de races de chevaux	Association	500€

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE l'attribution de subventions aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessus ;**
- **DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

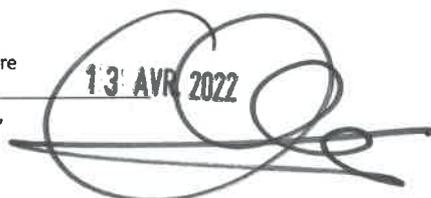
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

13 AVR 2022



Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Réseau de lecture publique -
Informatisation des bibliothèques – demande
de Dotation Générale de Décentralisation
(DGD), et subvention du Conseil
départemental de l'Aveyron.**

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D434

Rapporteur : Madame Sylvie Taquet-Lacan..

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wliefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20210308 D 30 en date du 8 mars 2021 de la Communauté de Communes portant sur le Lancement du processus de mise en réseau des médiathèques et signature d'un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC.

Vu la délibération n° 20210406 D146 en date du 6 avril 2021 de la Communauté de Communes portant sur le Réseau de lecture publique – informatisation bibliothèque de Saint-Côme d'Olt.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire a approuvé le 8 mars 2021 la démarche de mise en réseau des bibliothèques à l'échelle du territoire. L'intercommunalité peut alors accompagner les communes qui ont choisi d'intégrer ce réseau dans leurs projets de construction, de réaménagement, d'informatisation de leurs bibliothèques ou en terme d'actions culturelles. Il convient alors pour la communauté de communes d'informatiser les structures qui le souhaitent afin de pouvoir fonctionner en réseau.

Cette étape dans la structuration du réseau est indispensable au développement des activités (gestion des lecteurs et lectrices, des prêts, de l'inventaire, des recherches en ligne, de la réservation en réseau, etc.) et offrira une gestion interne plus efficace. De plus, elle améliorera les services proposés aux usagers et usagères et en développera d'autres, ce qui permettra de toucher de nouveaux publics et contribuera à la revalorisation de l'image des bibliothèques.

En 2021, la bibliothèque de Saint-Côme d'Olt avait été informatisée dans le cadre de son réaménagement. Une seconde phase est donc alors nécessaire afin de permettre aux autres lieux de bénéficier du matériel et du logiciel adapté. Ainsi, le fonctionnement en réseau des communes l'ayant rejoint pourra être effectif.

Dans le cadre de cette demande est prévu le matériel nécessaire pour chaque bibliothèque (12 lieux) : 9 ordinateurs fixes ou portables, 8 douchettes, les codes-barres nécessaires ainsi que le logiciel Orphée : 15 licences, l'installation, le paramétrage et la formation.

Le montant prévisionnel H.T de la dépense est le suivant :

Etat DGD (50%)	10 394.20 €
Médiathèque Départementale de l'Aveyron CD12 (30%)	6 236.52 €
Autofinancement (20%)	4 157.68 €
TOTAL	20 788.40 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'informatisation des bibliothèques du réseau intercommunal de lecture publique ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat (DRAC) au titre de la DGD Bibliothèques et la subvention du Conseil Départemental de l'Aveyron (CD12) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme
Le Président,

13 AVR. 2022

**Par délégation
La Directrice Générale Des Services**

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2022.

Séance du lundi 11 avril 2022

N° 2022-04-11-D435

Rapporteur : Monsieur Pierre Plagnard.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 05 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare – plateau de la gare – 12500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Laure FARRENQ, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT, Patricia NOEL, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Patrice PHILOREAU, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Laure FARRENQ, Simon GRIMAL à Magali BESSAOU, Jean-Michel LALLE à Marielle FERAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS à Georges ESCALIÉ,

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL, Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président propose d'attribuer des subventions, pour l'année 2022, à certaines associations. Pour rappel, les subventions sont inscrites au budget principal pour l'année 2022, sur le compte 6574.

Nom de l'organisme	Objet	Nature juridique	Montant de la subvention
International Pétanque Espalion	Tournoi international	Association	9000 €
Association Sportive Automobile Rouergue	Course automobile	Association	7500 €
Association des cavaliers du Causse	Course équestre	Association	1800€
Tennis Club Espalion	Tournoi	Association	2000€
Moto club Villecomtal	Course de moto	Association	4000€
Vélo Club Espalionnais	Randonnée	Association	500€
Ski-club loisir Bozouls Comtal Lot et Truyère	Formation	Association	2000€
BozSport Nature	Course de trail	Association	300€

Brapp Aveyron	Course de moto Campuac	Association	1000€
---------------	---------------------------	-------------	-------

Madame Magali Bessaou ne prend pas part au vote.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants d'attribution de subventions aux Associations tels que présentés ci-dessous ;

Nom de l'organisme	Objet	Nature juridique	Montant de la subvention
International Pétanque Espalion	Tournoi international	Association	9000 €
Association Sportive Automobile Rouergue	Course automobile	Association	7500 €
Association des cavaliers du Causse	Course équestre	Association	1800€
Tennis Club Espalion	Tournoi	Association	2000€
Moto club Villecomtal	Course de moto	Association	4000€
Vélo Club Espalionnais	Randonnée	Association	500€
Ski-club loisir Bozouls Comtal Lot et Truyère	Formation	Association	2000€
BozSport Nature	Course de trail	Association	300€
Brapp Aveyron	Course de moto Campuac	Association	1000€

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** le versement des subventions aux associations ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

13 AVR. 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».